

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

N° ordre
21-26

N° ordre dans la séance :
DE-23032021-10

Date de la convocation :
16/03/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : Mickaël MOUTOT (procuration à Emilie VALTON), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE).

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

**OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DU RÉSEAU AEP ET EP DE L'AVENUE J. FALCONNIER :
ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LES CONSORTS LACHENAL POUR
AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE**

Monsieur Claude FELCI, Adjoint délégué à l'Urbanisme, travaux, voirie et sécurité informe l'assemblée que dans le cadre de la modernisation des réseaux humides, des travaux de modification du tracé de la canalisation d'eau potable et d'eau pluviale de l'Avenue Jean Falconnier doivent être exécutés.

Les travaux consistent en la mise en œuvre une canalisation d'assainissement des eaux pluviales en béton de diamètre 500 avec rejet dans la lône du Rhône et la mise en œuvre d'une canalisation d'adduction d'eau potable en fonte de diamètre 150 en la création d'un massif béton en limite de propriété afin de supporter la poutre d'encorbellement au-dessus de la Lône.

Ce nouveau tracé permet de rendre les conduites plus accessibles tout en limitant les contraintes en terrain privé.

Les canalisations devront toutefois passer en terrain privé et il est nécessaire de signer une convention de servitude avec Madame et Monsieur LACHENAL propriétaires.

La servitude de tréfond concerne les parcelles suivantes :

REFERENCES CADASTRALES				ADRESSE ET NATURE		OUVRAGE PREVU	
Commune	Section cadastrale	n°	Surface m²	Nom de la voie ou lieu-dit	Nature du terrain	Longueur (environ)	Nature
CULOZ	AO	252	22 73 m²	Avenue Jean FALCONNIER	Voirie privée	6 m	Canalisation Fonte Ø150 mm
CULOZ	AO	253	530 m²	Avenue Jean FALCONNIER	Voirie privée	6 m	Canalisation Fonte Ø150 mm

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

